

**Succession inconnue de Mme SARRON née  
VAUFREYDAZ Sylvie**

Affaire suivie par :  
Nicolas Sielanczyk  
Pôle attractivité et aménagement  
nicolas.sielanczyk@cc-bievre-est.fr

Colombe, le 12 février 2025

Dossier n°1

Opération : Projet d'aménagement du parc d'activités Bièvre Dauphine 3 sur le territoire de la commune d'Apprieu

Objet : Notification de l'arrêté préfectoral d'occupation temporaire

Type de notification : Affichage

Madame, Monsieur,

La Communauté de communes de Bièvre Est poursuit le projet d'aménagement du parc d'activités Bièvre Dauphine 3 sur le territoire de la commune d'Apprieu.

Dans le cadre de l'élaboration du projet il est impératif de faire réaliser les fouilles archéologiques préventives préalables aux travaux. Pour cela, il est nécessaire que des terrains privés soient occupés pour les besoins des fouilles archéologiques préventives et par l'occupation temporaire des terrains par des engins de chantier, des matériaux divers ...

En conséquence, je vous notifie par la présente une copie de l'arrêté préfectoral n° 38-2025-02-06-0003 du 06 février 2025 autorisant l'occupation temporaire des parcelles de terrain vous appartenant en indivision et telles qu'elles figurent sur l'état et le plan parcellaires annexés.

Comme le prévoit l'arrêté préfectoral, une visite contradictoire de l'état des lieux sera établie avant l'intervention de l'institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), en présence de la Communauté de communes :

**Le lundi 3 mars 2025 à 9h30  
Rendez-vous sur site : chemin neuf à Apprieu**

En cas d'indisponibilité, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous faire représenter par une personne de votre choix, dans ce cas cette personne devra disposer d'une procuration de votre part.

Un compte-rendu de l'état des lieux vous sera ensuite adressé par voie postale.

Je vous informe que l'institut national de recherches archéologiques préventives pourra intervenir à partir de la réalisation de cet état des lieux.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président**

**Roger VALTAT**

Pièce jointe :

- Arrêté préfectoral n°38-2025-0206-00003 du 06 février 2025

**DOSSIER DE DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET DE PÉNÉTRATION DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES  
ÉTAT PARCELLAIRE**

RÉFÉRENCES CADASTRALES			EMPRISE DE L'OCCUPATION TEMPORAIRE	
Section	N°	Lieu-dit	N°	Surface (en m²)
<b>Commune d'Apprieu</b>				
AN 5	278	Pierre Blanche	AN 5	2 666
AN		Plaine du Dèvez	AN 278	1 979
<p><b>PROPRIÉTAIRES</b></p> <p>Mme VALFREYDAZ Christèle Jeanne  Épouse de M. MONIOTTO Jean-Marie  Née le 05/03/1969 à RIVES (38)  Demeurant : 753 Grand Chemin Royal - 38210 MORETTE  Profession : Inconnue</p> <p>Succession inconnue de Mme VALFREYDAZ Sylvie Evelyne Jeanne  Épouse de M. SARROIN Thierry  Née le 06/03/1959 à RIVES (38)  Décédée le 23/05/2003 à ANNECY (74)  Dernière adresse connue : 266 route de la Parrière - 73410 LA BIOLLE  Dernière profession : Inconnue  (Propriétaire inconnu selon article 82 du décret du 14/10/1955)</p> <p>Exploitant agricole des parcelles AN 5 et AN 278 :  M. GILLET Patrick  Numéro de SIREN : 344 922 240  Siège social : 545 rue de la Contamine  38140 APPRIEU  Représenté par M. Patrick GILLET, Gérant</p> <p>Origine de propriété :  Affectation après décès du 01/04/1982, Maître CHUZEL-MARMOT et publiée le 17/05/1982 volume 5504 n°10  Partage du 01/04/1982, Maître CHUZEL-MARMOT et publié le 18/10/1982 volume 5557 n°2</p>				